

Finances publiques

Un déficit budgétaire de 7,4 milliards de dirhams à fin février

Kawtar Tali
ktali@aujourd'hui.ma

Le déficit budgétaire s'aggrave au deuxième mois de l'année. Alors qu'il se situait autour de 6,3 milliards de dirhams une année auparavant, il a grimpé à 7,4 milliards de dirhams à fin février 2018. Un écart qui tient compte d'un solde positif de 10 milliards de dirhams dégagés par les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'Etat gérés de manière autonome (Segma). C'est ce qui ressort en gros des statistiques des finances publiques publiées, mardi 20 mars, par la Trésorerie générale du Royaume (TGR). La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février laisse apparaître une hausse de 7,9% des recettes ordinaires. Ces dernières se sont chiffrées à 32,9 milliards de dirhams contre 30,5 milliards de dirhams générés à la même période de l'année passée. « Cette hausse s'explique par la hausse de 3,9% des impôts directs, de 32,5% des droits de douane, de 10% des impôts indirects et de 8,5% des droits d'enregistrement et de timbre au moment où les recettes non fiscales ont chuté de 12% sur cette période », lit-on dans le bulletin de la TGR. A fin février les recettes fiscales ont atteint une valeur de l'ordre de 31,8 milliards de dirhams, en progression de 8,8% par rapport à la même période de l'année précédente.

Une progression qui s'explique par le redressement de 15,2% des recettes douanières et de 5,5% de la fiscalité domestique. Les recettes non fiscales ont perdu sur l'année près de 160 millions de dirhams passant de 1,3 milliard de dirhams à 1,2 milliard de dirhams à fin février 2018. Ce repli résulte, entre autres, de la diminution des recettes de monopoles qui ont baissé de 70,2%. Elles ont ainsi basculé de 272 millions de dirhams une année auparavant pour se situer autour de 81 millions de dirhams à fin février 2018. La structure des recettes du budget général reste dominée par la taxe sur la valeur ajoutée, soit une part de près de 34%. L'impôt sur le revenu arrive en deuxième position avec une part de 22,7%, suivi des droits d'enregistrement de 14,4%. Pour



Les recettes non fiscales ont perdu sur l'année près de 160 millions DH passant de 1,3 milliard DH à 1,2 milliard DH à fin février 2018. Ce repli résulte, entre autres, de la diminution des recettes de monopoles qui ont baissé de 70,2%.

leur part, les dépenses ordinaires émises se sont consolidées de 8%. « Une progression qui résulte de l'augmentation de 8,7% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 2,8% des dépenses de personnel, de 18% des autres dépenses de biens et services et de 109% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée

à la baisse de 5,6% des charges en intérêts de la dette », peut-on relever de la publication de la TGR. Rappelons que les engagements des dépenses ont atteint à fin février les 103,4 milliards de dirhams, soit un taux global d'engagement de 25% contre 26% une année plus tôt. Le taux d'émission sur engagements est passé pour sa part de 64 à 63%

à fin février. En parallèle, les dépenses émises au titre du budget général se sont rétractées de 5,4% se situant ainsi autour de 55,1 milliards de dirhams. Une baisse justifiée par le recul de 38,1% des charges de la dette budgétisée et de 3,1% des dépenses d'investissements tandis que les dépenses de fonctionnement ont affiché une hausse de 10,2%.